

ADEPAPE 63

NOTES

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

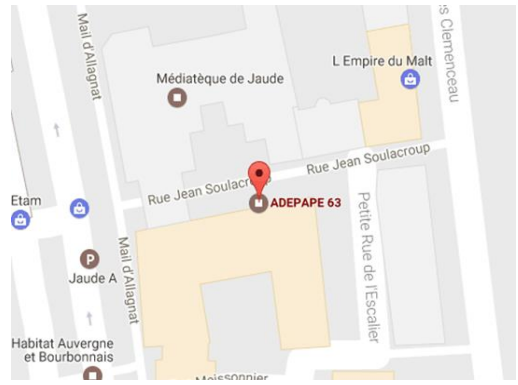
.....

.....

.....

.....

NOUS TROUVER
Derrière la Médiathèque de Jaude.
Arrêt Tramway / Lagarlaye



ACCUEIL

Mélina Garcia, **Conseillère en économie sociale et familiale** vous accueille :

- LUNDI/MARDI & MERCREDI**
8h30 - 12h30 & de 13h00 - 17h00
- JEUDI**
8h30 - 12h30 & de 13h00 - 16h30
- VENREDI**
8h30 - 11h30

Notre professionnelle, ainsi que les bénévoles, seront à votre écoute.

Pour tous renseignements, n'hésitez pas à nous contacter

ADEPAPE du Puy de Dôme
Résidence JAUDE 1
Appartement 93
3, Rue Jean Soulacroup
63000 CLERMONT FERRAND

-  aepape.ase63@orange.fr
-  04 73 29 11 85
-  www.facebook.com/aepape63
www.aepape63.fr

ADEPAPE 63

Association
Départementale
d'Entraide
des Personnes Accueillies
à la Protection de l'Enfance

- SOLIDARITE**
- PARTAGE**
- CONFIANCE**
- RESPECT**
- LAICITE**
- TOLERANCE**

Participe à l'effort d'insertion des personnes admises ou ayant été admises à l'Aide Sociale à l'Enfance

Association reconnue par l'article L.224-11 du Code de l'Action Sociale et des Familles



ADEPAPE 63

Qu'est-ce que l'association ADEPAPE ?

L'association départementale d'entraide des personnes accueillies à la protection de l'enfance du Puy de Dôme (Pupille de l'Etat et autres statuts).

C'est une association régie par la loi de 1901 à but non lucratif. Elle est affiliée à la Fédération Nationale reconnue d'utilité publique (J.O. du 24/08/1979).

L'A.D.E.P.A.P.E. est membre de droit du Conseil de famille des Pupilles de l'Etat ainsi que de la commission d'agrément. Elle siège également à l'ODPE et à la commission pluridisciplinaire et pluri-institutionnelle d'examen de la situation des enfants confiés ASE.

Quels sont ses objectifs ?

Offrir un lieu de rencontre et d'amitié à ceux qui ont été privés d'une famille.

Aider dans toutes les situations difficiles, morales et matérielles, **par diverses actions** :

- Accompagnement socio-éducatif des jeunes sortants des services de l'ASE
- Accompagnement recherche origine,
- Banque alimentaire hebdomadaire,
- Accompagnement à la recherche d'un emploi, d'un logement
- Appels de détresse, dépannage des personnes en difficultés (logement, EDF...),
- Aide aux études, insertion hors contrat Jeune Majeur,
- Interventions auprès des partenaires,
- Aides et visites aux personnes isolées et/ou en situation de grande dépendance.
- Ateliers collectifs (ateliers cuisine, groupe de parole, atelier créatifs...)

Quelles sont ses manifestations ?

- ✓ Assemblée Générale annuelle.
- ✓ Journal « Le Lien »,
- ✓ Organisation de manifestations regroupant dans un climat convivial, les adhérents et les membres bienfaiteurs : arbre de Noël, galette des rois, loto, belote, voyage...

Quels sont ses moyens ?

- ✓ **Un travailleur social** : Conseillère en économie sociale et familiale
- ✓ **Conseil d'Administration** : 10 anciens admis ASE élus, dont la Présidente.
- ✓ **Une commission jeune mensuelle**

Des moyens financiers

Subventions du Conseil Départemental du Puy de Dôme, et des communes du département, subvention des fondations d'entreprises.

Cotisations des membres adhérents et bienfaiteurs,

- Produits de dons et legs,
- Produits des festivités.

Quels sont ses partenaires ?

- ✓ Le Conseil Départemental du Puy de Dôme,
- ✓ La Direction Départementale de la Cohésion Sociale du Puy de Dôme (DDCS)
- ✓ Les services de l'Aide Sociale à l'Enfance du Département,
- ✓ L'ANEF du Puy de Dôme
- ✓ Le Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille (CDEF)
- ✓ Les foyers d'accueil, établissements hospitaliers, maisons de retraites, etc...
- ✓ Les communes, CCAS, bailleurs sociaux, Banque alimentaire...
- ✓ L'association Enfance Majuscule
- ✓ Le collectif d'Organisations pour les Droits de l'Enfant du Puy de Dôme

Pour de meilleures conditions d'accompagnement des jeunes majeurs

Article L224-11 du code de l'action sociale et de la famille.

L'association départementale d'entraide des personnes accueillies à la protection de l'enfance participe à l'effort d'insertion sociale des personnes admises ou ayant été admises dans le service de l'Aide Sociale à l'Enfance. A cet effet, elle peut notamment leur attribuer des secours, primes diverses, dots et prêts d'honneur.

Ses ressources sont constituées par les cotisations de ses membres, les subventions du Département, des Communes, de l'Etat, les dons et legs.

Le Conseil d'administration comporte deux membres du Conseil de Famille des pupilles de l'Etat.

